

Fiche d'inscription

Formation professionnelle — École Yoga Yūni Montréal

Renseignements personnels

Prénom et nom : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

NAS (pour les reçus fiscaux) : _____

Années de pratique : _____ Déjà professeur.e : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, nom de l'école de yoga dans laquelle vous enseignez : _____

Quel style de yoga pratiquez-vous ?

☐ Hatha Yoga ☐ Kundalini ☐ Sivananda ☐ Vinyasa
☐ Astanga ☐ Iyengar ☐ Power Yoga ☐ Autre : _____

Nom de la formation que vous désirez suivre avec nous :

Formation Yoga prénatal et postnatal - 50 heures

N'oubliez pas de joindre également votre fiche médicale.

Tarification

Prix de la formation 800 \$ jusqu'au 30 septembre 2026

850 \$ à partir du 1er octobre 2026

Certification + 60 \$

Dépôt à l'inscription 200 \$ (non remboursable)

Possibilité de payer en un maximum de 2 versements, à des dates convenues.

Calendrier et heures de formation

Modules 1, 2 et 3	14 et 15 novembre 2026	9 h 30 à 17 h 30 (16 h)
Modules 3 et 4	28 et 29 novembre 2026	9 h 30 à 17 h 30 (16 h)
Enseignement et certification	5 décembre 2026	9 h 30 à 17 h 30 (8 h)
Stages obligatoires et rapports : 10 h		Total : 50 heures

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, communiquez d'abord avec Yoga Yūni afin de vérifier s'il reste une place. Une fois votre place confirmée, effectuez un virement Interac correspondant au dépôt de 200 \$ ou au prix total à yogayunimontreal@gmail.com.

Le dépôt est non remboursable. Le solde peut être réparti en un maximum de deux versements selon les modalités convenues avec l'école.

Conditions générales

En signant ce formulaire, je confirme avoir lu, compris et accepté les conditions suivantes :

1. Mon inscription est confirmée après acceptation de ma candidature et réception du dépôt de 200 \$, lequel est non remboursable.
2. Le prix est de 800 \$ pour tout paiement effectué au plus tard le 30 septembre 2026, ou de 850 \$ à partir du 1er octobre 2026. Les frais de certification de 60 \$ s'ajoutent au prix de la formation.
3. Je m'engage à participer aux rencontres prévues ainsi qu'aux 10 heures de stages obligatoires et à remettre les rapports demandés afin d'être admissible à la certification.
4. En cas de désistement, les sommes versées ne sont pas remboursables. Un transfert vers une cohorte ultérieure peut être étudié avec l'école, sous réserve des places et des conditions alors applicables.
5. Yoga Yūni ne peut être tenue responsable d'une interruption ou d'un report causé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Toute modification sera communiquée aux personnes inscrites.

Avis fiscal

Les paiements effectués après le 31 décembre 2025 ne sont plus admissibles au remboursement des frais de scolarité par Revenu Québec et Emploi et Développement social Canada.

Signature _____

Date (jj/mm/aaaa) _____

